MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

BORDEREAU DES PRIX
(BP)

Pouvoir adjudicateur
Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
M. le Directeur interdépartemental, par délégation de signature de M. le Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, par arrêté n°25-043 du 15/09/2025

Objet du marché
Accords-cadres à bons de commande pour des prestations d'assistance technique et de contrôle extérieur des travaux d'entretien et renforcement des chaussées sur le réseau routier non concédé de la DIR Nord-Ouest

DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRIX

Les prestations réalisées de jour sont comprises dans la tranche horaire 6h-20h.
Les prestations réalisées de nuit sont comprises dans la tranche horaire 20h-6h.
De façon générale, tous les prix du présent bordereau des prix comprennent, sauf mention contraire :

- la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation complète du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation faisant l'objet d'un prix ;
- le tri des déchets, qu'ils soient issus directement ou indirectement de la réalisation de la prestation faisant l'objet d'un prix, la mise en dépôt provisoire puis l'acheminement vers les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage et leur prise en charge, tous droits compris ;
- toutes fournitures, mises à disposition et mises en œuvre, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution, pouvant être induite directement ou indirectement de la réalisation de la prestation faisant l'objet d'un prix ;
- l'établissement et la mise en œuvre d'un plan d'assurance qualité ainsi que ses mises à jour si nécessaire ;
- toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels nécessaires à la réalisation de la prestation faisant l'objet d'un prix ;
- le démontage, le repli et l'évacuation du matériel et des dispositifs accessoires utilisés pour la réalisation de la prestation faisant l'objet d'un prix ;
- des mesures sanitaires à mettre en œuvre en lien avec la pandémie COVID-19 tant que cela le nécessitera.

Table des matières

1. POSTES GÉNÉRAUX – PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR – ASSISTANCE TECHNIQUE ET AVIS SUR DOCUMENTS – DOSSIER DE SYNTHÈSE....3
2. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LES SABLES, GRAVILLONS, FINES ET AGRÉGATS....4
3. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LIANTS HYDROCARBONÉS....8
4. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LES ENROBES....12
5. PRÉLÈVEMENTS, CONTRÔLES ET ESSAIS SUR SITE....13
6. CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX....22

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
	1. POSTES GÉNÉRAUX – PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR – ASSISTANCE TECHNIQUE ET AVIS SUR DOCUMENTS – DOSSIER DE SYNTHÈSE
100	**PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR** Ces prix rémunèrent forfaitairement, pour une opération de travaux donnée, l'analyse de l'ensemble des pièces constitutives du DCE fourni aux entreprises ou du projet de marché ou projet de bon de commande, et l'établissement d'un programme de contrôle extérieur et d'une proposition d'intervention pour les opérations de différents niveaux définis au paragraphe 2 du CCTP.
101	**PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 1** **LE FORFAIT**
102	**PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 2** **LE FORFAIT**
103	**PROGRAMME DE CONTRÔLE EXTÉRIEUR POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 3** **LE FORFAIT**
110	**ASSISTANCE À LA PRÉPARATION, AU SUIVI ET À LA RÉCEPTION DES TRAVAUX, AVIS SUR DOCUMENTS** Ces prix forfaitairement, pour une opération d'entretien ou de grosses réparations de chaussées donnée, l'analyse de l'ensemble de la documentation technique fournie par l'entreprise en période de préparation, pendant la réalisation des travaux, et en vue de la réception des travaux, notamment les pièces constitutives du PAQ, et la documentation produite par le contrôle intérieur, conformément aux dispositions définies dans le CCTP. Ils comprennent la production d'autant d'avis que nécessaires à chacune des étapes de l'opération.
111	**ASSISTANCE À LA PRÉPARATION, AU SUIVI ET À LA RÉCEPTION DES TRAVAUX, AVIS SUR DOCUMENTS, POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 1** LE FORFAIT
112	**ASSISTANCE À LA PRÉPARATION, AU SUIVI ET À LA RÉCEPTION DES TRAVAUX, AVIS SUR DOCUMENTS, POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 2** **LE FORFAIT**
113	**ASSISTANCE À LA PRÉPARATION, AU SUIVI ET À LA RÉCEPTION DES TRAVAUX, AVIS SUR DOCUMENTS, POUR UNE OPÉRATION DE NIVEAU 3** **LE FORFAIT**
121	**PARTICIPATION À UNE RÉUNION** Ce prix rémunère, à la réunion, la participation d'un ou de représentants du prestataire à la demande du maître d'œuvre ou d'ouvrage. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
122	**RAPPORT DE SYNTHÈSE** Ce prix rémunère forfaitairement, l'établissement d'un rapport de synthèse récapitulant l'ensemble des essais, avis et rapports réalisé pour une opération donnée. **LE FORFAIT**
123	**ASSISTANCE D'UN EXPERT** Ce prix rémunère, à la demi-journée et conformément aux pièces du marché, la vacation d'un technicien hautement spécialisé ou ingénieur pour une mission d'expertise et de conseil. **LA DEMI-JOURNÉE SUR SITE**
	2. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LES SABLES, GRAVILLONS, FINES ET AGRÉGATS
201	**ANALYSE GRANULOMÉTRIQUE** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une analyse granulométrique sur une classe granulaire de sables ou de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'analyse granulométrique d'une classe granulaire de sables ou de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'analyse effectuée et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
202	**ESSAI DE TENEUR EN EAU** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de teneur en eau, soit sur une classe granulaire de sable ou de gravillons, soit sur des agrégats d'enrobés, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de teneur en eau sur une classe granulaire de sables ou de gravillons, ou sur des agrégats d'enrobés, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
203	**ESSAI D'ÉQUIVALENT DE SABLE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai d'équivalent de sable sur une classe granulaire de sable, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai d'équivalent de sable sur une classe granulaire de sable conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
204	**ESSAI DE VALEUR AU BLEU DE MÉTHYLÈNE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de valeur au bleu de méthylène sur les fines ou sur une classe granulaire de sables, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de valeur au bleu de méthylène sur les fines ou sur une classe granulaire de sables conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
205	**ESSAI DE COEFFICIENT D'APLATISSEMENT** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de coefficient d'aplatissement sur une classe granulaire de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de coefficient d'aplatissement sur une classe granulaire de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
206	**ESSAI DE DÉTERMINATION DU POURCENTAGE DE SURFACES CASSÉES** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de détermination du pourcentage de surfaces cassées sur une classe granulaire de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de détermination du pourcentage de surfaces cassées sur une classe granulaire de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
207	**ESSAI LOS ANGELES** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai Los Angeles sur une classe granulaire de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai Los Angeles sur une classe granulaire de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
208	**ESSAI MICRO-DEVAL** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai Micro-Deval sur une classe granulaire de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai Micro-Deval sur une classe granulaire de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
209	**ESSAI DE COEFFICIENT DE POLISSAGE ACCÉLÉRÉ** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de coefficient de polissage accéléré sur une classe granulaire de gravillons, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de coefficient de polissage accéléré sur une classe granulaire de gravillons conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
210	**INDICE DES VIDES RIDGEN D'UN FILLER** Ce prix rémunère, à l'unité, la détermination de la porosité intergranulaire du filler sec compacté au moyen de l'appareillage Rigden, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de détermination de la porosité intergranulaire du filler sec compacté au moyen de l'appareillage Rigden conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
211	**POUVOIR RIGIDIFIANT D'UN FILLER** Ce prix rémunère à l'unité la détermination du pouvoir rigidifiant d'un filler mélangé au bitume, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai détermination du pouvoir rigidifiant d'un filler mélangé au bitume conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
212	**ESSAI PROCTOR NORMAL** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai Proctor normal d'un matériau utilisé en terrassement, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai Proctor normal d'un matériau, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
213	**INDICE PORTANT IMMÉDIAT** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de l'indice portant immédiat d'un matériau utilisé en terrassement, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de détermination de l'indice portant immédiat d'un matériau utilisé en terrassement, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
214	**FRIABILITÉ DES SABLES** Ce prix rémunère à l'unité la détermination du coefficient de friabilité des sables ou des fractions sables de graves utilisés en terrassement, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'un essai de détermination du coefficient de friabilité des sables ou des fractions sables de graves utilisés en terrassement, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
215	**ESSAI RELATIF A LA DÉTERMINATION DE LA QUANTITÉ DE MATÉRIAUX ÉTRANGERS SUR DES AGRÉGATS D'ENROBES** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai relatif à la détermination de la quantité de matériaux étrangers sur un échantillon d'agrégats d'enrobés, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'essai relatif à la détermination de la quantité de matériaux étrangers sur des agrégats, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. L'UNITÉ

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
216	**RÉCUPÉRATION DES LIANTS SUR DES MATÉRIAUX ENROBÉS** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'une extraction de liants à l'évaporateur rotatif sur des matériaux bitumineux, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'essai relatif à la récupération de liants sur un échantillon de matériaux enrobés, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
217	**TENEUR EN LIANT D'AGRÉGATS D'ENROBES** Ce prix rémunère, à l'unité, la détermination de la teneur en liant soluble d'un échantillon d'agrégats d'enrobés, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'essai relatif à la détermination de la détermination de la teneur en liant soluble d'un échantillon d'agrégats d'enrobé, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
218	**COMPOSITION GRANULOMÉTRIQUE D'AGREGATS D'ENROBÉS** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la composition granulométrique d'un échantillon d'agrégats d'enrobés, par tamisage, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'essai relatif à la détermination de la composition granulométrique des granulats dans les mélanges bitumineux, par tamisage, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
	3. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LIANTS HYDROCARBONÉS
301	**ESSAI DE PÉNÉTRABILITÉ A L'AIGUILLE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de pénétrabilité à l'aiguille sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de pénétrabilité à l'aiguille sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. L'UNITÉ

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
302	**ESSAI POINT DE RAMOLLISSEMENT – MÉTHODE BILLE-ANNEAU (TBA)** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de point de ramollissement - Méthode bille-anneau, sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de point de ramollissement – méthode bille-anneau, sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
303	**ESSAI DE VIEILLISSEMENT A COURT TERME « RTFOT »** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de vieillissement RTFOT sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de vieillissement RTFOT sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; Cela comprend également la détermination des caractéristiques initiales du liaut bitumineux et de celles après durcissement ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
304	**ESSAI DE VIEILLISSEMENT À LONG TERME SOUS PRESSION « PAV »** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de vieillissement PAV sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de vieillissement PAV sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères ; Cela comprend également la détermination des caractéristiques initiales du liant bitumineux et de celles après durcissement ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
305	**POINT DE FRAGILITÉ FRAASS** Ce prix rémunère à l'unité la détermination du point de fragilité FRAASS sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination du point de fragilité FRAASS sur un bitume pur et/ou modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
306	**MASSE VOLUMIQUE ET DENSITÉ** Ce prix rémunère à l'unité la mesure de la masse volumique et de la densité au pycnomètre à bouchon capillaire sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la mesure de la masse volumique et de la densité au pycnomètre à bouchon capillaire sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
307	**RETOUR ÉLASTIQUE DES BITUMES MODIFIÉS** Ce prix rémunère à l'unité la détermination du retour élastique sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination du retour élastique sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
308	**IDENTIFICATION ET DOSAGE DE POLYMÈRES PAR SPECTROMÉTRIE INFRAROUGE** Ce prix rémunère à l'unité l'identification et le dosage de polymère par spectrométrie infrarouge sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'identification et le dosage de polymère par spectrométrie infrarouge sur un bitume modifié par ajout de polymères, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
309	**RÉCUPÉRATION / STABILISATION D'UNE ÉMULSION** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'une récupération (récupération puis stabilisation) du liant d'une émulsion de bitume ou d'un bitume fluidifié ou fluxé, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d'une récupération (récupération puis stabilisation) du liant d'une émulsion de bitume ou d'un bitume fluidifié ou fluxé, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
310	**ESSAI D'INDICE DE RUPTURE D'UNE ÉMULSION DE BITUME** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai d'indice de rupture sur une émulsion de bitume, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai d'indice de rupture sur une émulsion de bitume, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
311	**ESSAI DE TENEUR EN LIANT D'UNE ÉMULSION DE BITUME** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de teneur en liant sur une émulsion de bitume, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de teneur en liant sur une émulsion de bitume, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
312	**ESSAI DE TEMPS D'ÉCOULEMENT A 40°C D'UNE ÉMULSION DE BITUME** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de temps d'écoulement à 40°C (à 2 ou 4 mm) d'une émulsion de bitume, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de temps d'écoulement à 40°C (à 2 ou 4 mm) d'une émulsion de bitume, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
313	**ESSAI D'ADHÉSIVITÉ D'UNE ÉMULSION DE BITUME** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai d'adhésivité d'une émulsion de bitume, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai d'adhésivité d'une émulsion de bitume, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
314	**COHÉSION MOUTON-PENDULE D'UNE ÉMULSION DE BITUME** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la cohésion d'un liant bitumineux d'une émulsion de bitume par la méthode du mouton-pendule, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination de la cohésion d'un liant bitumineux d'une émulsion de bitume, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **L'UNITÉ**
	4. ESSAIS EN LABORATOIRE SUR LES ENROBES
401	**DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE RÉELLE D'UN ENROBÉ** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la masse volumique réelle d'un enrobé, selon la norme NF EN 12697-5, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination de la masse volumique réelle d'un enrobé, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif à la détermination de la masse volumique réelle d'un enrobé et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; **L'UNITÉ**
402	**DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE D'UN ENROBE AU BANC GAMMADENSIMÉTRIQUE** Ce prix rémunère à l'unité la détermination au banc gammadensimétrique de la masse volumique apparente d'un enrobé, selon la norme NF EN 12697-7, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination au banc gammadensimétrique de la masse volumique apparente d'un enrobé, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif à la détermination au banc gammadensimétrique de la masse volumique apparente d'un enrobé, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; **L'UNITÉ**
403	**DÉTERMINATION DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE D'UN ENROBÉ PAR PESÉE HYDROSTATIQUE** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la masse volumique apparente d'un enrobé par pesée hydrostatique à partir d'une carotte, selon la norme NF EN 12697-6, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination grâce à la méthode P/V de la masse volumique apparente d'un enrobé à partir d'une carotte, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif à la détermination à la méthode P/V de la masse volumique apparente d'un enrobé à partir d'une carotte, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
404	**DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION GRANULOMÉTRIQUE ET DE LA TENEUR EN LIANT D'UN ENROBÉ** Ce prix rémunère à l'unité la détermination de la composition granulométrique et de la teneur en liant d'échantillons d'un enrobé en vue d'un contrôle de conformité de la formule, selon les normes NF EN 12697-1 et 2, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la détermination de la composition granulométrique et de la teneur en liant d'une série de 4 échantillons d'enrobés, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif à la détermination de la composition granulométrique effectué, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; **L'UNITÉ**
405	**ESSAI DE TENUE À L'EAU D'UN ENROBÉ** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai de tenue à l'eau sur un prélèvement d'enrobé, selon la norme NF EN 12697-12, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai de tenue à l'eau sur un prélèvement d'enrobé, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; ce compte-rendu devra être transmis dans le délai de 4 semaines suivant la réalisation du prélèvement nécessaire à la réalisation de l'essai. **L'UNITÉ**
406	**ESSAI PCG** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un essai PCG sur un prélèvement d'enrobés, selon la norme NF EN 12697-31, et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation d' un essai PCG sur un prélèvement d'enrobés, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du résultat de l'essai effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; ce compte-rendu devra être transmis dans le délai de 1 semaine suivant la réalisation du prélèvement nécessaire à la réalisation de l'essai. **L'UNITÉ**
	5. PRÉLÈVEMENTS, CONTRÔLES ET ESSAIS SUR SITE
501	**DÉPLACEMENT DES PERSONNELS ET DES MATÉRIELS SUR CHANTIER ET / OU SUR LE LIEU DE PRODUCTION DE MATÉRIAUX ROUTIERS POUR UNE INTERVENTION EN JOURNEE (6H-20H)** Ce prix rémunère pour une intervention du lundi au vendredi hors jours fériés, dans la plage horaire 6h-20h (hors temps de trajet), le déplacement (aller-retour), d'un ou plusieurs techniciens sur chantier et / ou sur le lieu de production de matériaux routiers, dans le but de réaliser **tous les contrôles, essais et prélèvements** qui auront été commandés par le maître d'œuvre. Il comprend : – le déplacement (aller-retour) d'un ou plusieurs techniciens sur chantier et / ou sur le lieu de production de l'enrobé, avec tout le matériel nécessaire pour la réalisation des mesures, essais et prélèvements qui auront été commandés pour la journée ; – l'ensemble des frais liés au déplacement. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
502	**DÉPLACEMENT DES PERSONNELS ET DES MATÉRIELS SUR CHANTIER ET / OU SUR LE LIEU DE PRODUCTION DE MATÉRIAUX ROUTIERS POUR UNE INTERVENTION DE NUIT (20H-6H)** Ce prix rémunère pour une intervention du lundi au vendredi hors jours fériés, de nuit dans la plage horaire 20h-6h (hors temps de trajet), le déplacement (aller-retour), d'un ou plusieurs techniciens sur chantier et / ou sur le lieu de production de matériaux routiers, dans le but de réaliser **tous les contrôles, essais et prélèvements** qui auront été commandés par le maître d'œuvre. Il comprend : – le déplacement (aller-retour) d'un ou plusieurs techniciens sur chantier et / ou sur le lieu de production de l'enrobé, avec tout le matériel nécessaire pour la réalisation des mesures, essais et prélèvements qui auront été commandés pour la journée ; – l'ensemble des frais liés au déplacement et surcoûts liés à l'application de la réglementation applicable au travail de nuit. **L'UNITÉ**
503	**VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE STOCKAGE ET PRÉLÈVEMENT DES CONSTITUANTS** Ce prix rémunère à l'unité (pour un site de stockage), la vérification, avant le début des travaux, des conditions de stockage de l'ensemble des matériaux du chantier stockés sur le site (liants, sables, gravillons fines et agrégats), et la réalisation des prélèvements de sables, gravillons, fines, agrégats et liants, prévus par le plan de contrôle. Il comprend : – la vérification des conditions de stockage des liants, sables, gravillons, fines et agrégats par rapport aux spécifications techniques du marché de travaux ; – la réalisation des prélèvements de liants, de sables, de gravillons, de fines et d'agrégats sur les stocks utilisés pour la réalisation d'un chantier, conformément au CCTP ; – la préparation, le conditionnement, le transport de tous les prélèvements jusqu'au laboratoire du titulaire, leur stockage jusqu'à la fin du délai de la garantie de parfait achèvement, et à l'issue de ce délai, leur évacuation et leur mise en décharge ; – la réalisation de photographies, le cas échéant ; – la rédaction d'un constat relatif à cette vérification et aux prélèvements réalisés et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Ce prix ne rémunère pas les contrôles et les essais réalisés sur les prélèvements.** **Le déplacement des personnels et des matériels pour la réalisation des prélèvements est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
504	**CONTRÔLE DE FABRICATION D'UNE GRAVE NON-TRAITÉE** Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'un contrôle de fabrication d'une grave non-traitée (GNT), à partir de prélèvements réalisés sur le lieu de production ou sur chantier, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation de 4 prélèvements de GNT, conformément au CCTP ; – la détermination sur chacun des prélèvements de la teneur en eau, et sur deux d'entre eux, de la composition granulométrique, conformément au CCTP ; – la réalisation du contrôle de fabrication conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du contrôle de fabrication effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
505	**CONTRÔLE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GRAVE NON-TRAITÉE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation du contrôle de la mise en œuvre d'une grave non-traitée pour 1 lot de contrôle, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation du contrôle de la mise en œuvre d'une grave non-traitée pour 1 lot de contrôle, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du contrôle de mise en œuvre effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
506	**CONTRÔLE DE PORTANCE (DYNAPLAQUE)** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation du contrôle de portance d'une grave non-traitée pour 1 lot de contrôle, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation du contrôle de portance d'une grave non-traitée pour 1 lot de contrôle, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu du contrôle de mise en œuvre effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
507	**ASSISTANCE AU MAÎTRE D'ŒUVRE LORS D'UNE ÉPREUVE DE CONVENANCE DE FABRICATION D'ENROBÉS** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une épreuve de convenance d'une centrale de fabrication de l'entreprise en charge des travaux, selon la norme NF P 98-728-1, et telle que définie dans le paragraphe 2 du CCTP. Il comprend : – le déplacement (aller-retour) de jour d'un ou plusieurs techniciens sur le lieu de production des enrobés, avec tout le matériel nécessaire pour la réalisation des vérifications, mesures, essais et prélèvements nécessaires à la réalisation de l'épreuve ; – l'ensemble des frais liés au déplacement ; – la vérification de l'installation de fabrication et des calibrages et la réalisation du contrôle de l'homogénéité de la centrale et la validation de la capacité de la centrale à fabriquer un mélange donné ; cette vérification concerne également les moyens humains et matériels, l'habilitation des agents, le suivi du matériel d'essai et le respect des normes et modes opératoires. Ce prix rémunère également l'ensemble des contrôles et des essais sur les prélèvements réalisés lors de cette épreuve de convenance. **L'UNITÉ**
508	**ASSISTANCE AU MAÎTRE D'ŒUVRE LORS D'UNE ÉPREUVE DE CONVENANCE DE MISE EN ŒUVRE D'ENROBÉS** Ce prix rémunère, à l'unité, la réalisation d'une épreuve de convenance de mise en œuvre d'une couche d'assise ou d'une couche de roulement, par l'entreprise en charge des travaux, selon la norme NF P 98-150-1, et telle que définie dans le paragraphe 2 du CCTP. Il comprend : – le déplacement (aller-retour) de jour d'un ou plusieurs techniciens sur le chantier, avec tout le matériel nécessaire pour la réalisation des vérifications, mesures, essais et prélèvements nécessaires à la réalisation de l'épreuve ; – l'ensemble des frais liés au déplacement ; – la réalisation du contrôle de la fabrication des produits mis en œuvre ; – la réalisation du contrôle de la mise en œuvre (réalisation d'une planche de référence ou d'une planche de vérification), et notamment le contrôle de la conformité du pourcentage du vide ; – la validation de la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre un matériau donné. Cet audit comprend notamment les moyens humains et matériels, l'habilitation des agents, le suivi du matériel d'essai et le respect des normes et modes opératoires. Ce prix rémunère également l'ensemble des contrôles et des essais sur les prélèvements réalisés lors de cette épreuve. **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
509	**CONTRÔLE DE LA FABRICATION D'UN ENROBE** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un contrôle de fabrication d'un enrobé (quelle que soit la nature de l'enrobé fabriqué), pour des prélèvements réalisés en centrale ou sur chantier, selon la norme NF P 98-150-1 et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la vérification des véhicules de livraison, de leur état et des conditions de transport, – le contrôle de la température des enrobés, – la réalisation de 4 prélèvements d'un même type d'enrobés sur le chantier ou sur le lieu de production d'enrobés, répartis de manière homogène sur la fabrication du lot de contrôle ; – la préparation, le conditionnement, des prélèvements ; – la détermination sur chacun des échantillons issus des prélèvements effectués, de la teneur en liant et de la composition granulométrique ; – la réalisation du contrôle de conformité de la formule; – la rédaction d'un compte-rendu du contrôle de fabrication effectué et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; – la conservation et le stockage des prélèvements jusqu'à la fin du délai de la garantie de parfait achèvement, et à l'issue de ce délai, leur évacuation et leur mise en décharge. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation des prélèvements est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
510	**VÉRIFICATION DU SUPPORT** Ce prix rémunère, à l'unité, le contrôle des travaux préparatoire et la vérification du support pour 1 lot de contrôle, selon la norme NF P 98-150-1 et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la vérification du respect du niveau du support au regard de la solution théorique et des tolérances d'exécution, – la vérification visuelle de l'uni du support avant tout reprofilage ou fraisage éventuellement prescrit par les travaux, – le contrôle de la stabilité et de la propreté du support, – la vérification de l'implantation du marquage de l'axe de la chaussée et de la limite des bandes de répandage, – le contrôle de la couche d'accrochage et la réalisation des prélèvements de liant ; – la rédaction d'un compte-rendu et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre ; – la conservation et le stockage des prélèvements jusqu'à la fin du délai de la garantie de parfait achèvement, et à l'issue de ce délai, leur évacuation et leur mise en décharge. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
511	**VÉRIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'ENROBÉS ET CONTRÔLE DE L'OUVRAGE RÉALISÉ** Ce prix rémunère, à l'unité, pour une intervention sur une journée ou une nuit, la vérification des matériels de mise en œuvre, le contrôle du respect des consignes et le bon fonctionnement des matériels, et le contrôle de la conformité de la réalisation de l'ouvrage selon la norme NF P 98-150-1 et conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – l'examen visuel de l'équipement des matériels de mise en œuvre, – la vérification des caractéristiques des engins de compactage, – la vérification des réglages des matériels, – le contrôle du respect des consignes et du bon fonctionnement des engins, – la mesure des températures desobés (dans le finisseur, dans le cordon d'enrobés, dans les bennes de camion), – le contrôle de la vitesse d'avancement du finisseur, – le contrôle des épaisseurs, des modalités de compactages, des pentes et des profils, des flaches, – la rédaction d'un compte-rendu et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
512	**CONTRÔLE DU POURCENTAGE DE VIDES DANS LES ENROBÉS (POUR UN LOT)** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation du contrôle de pourcentage de vides dans les enrobés pour un lot de contrôle, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation du contrôle de pourcentage de vides pour 1 lot de contrôle, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle du pourcentage de vides pour un lot de contrôle, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
513	**CONTRÔLE DE LA MACROTEXTURE SELON LA MÉTHODE VOLUMÉTRIQUE « PMT » (UN LOT SUR UNE VOIE)** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation du contrôle de la macrotexture pour un lot de contrôle sur une voie de circulation, conformément au CCTP du présent marché et à la circulaire n° 2002-39 du 16 mai 2002 relative à l'adhérence des couches de roulement neuves et au contrôle de la macrotexture, selon la méthode volumétrique (PMT). Il comprend : – la réalisation du contrôle de la macrotexture pour un lot de contrôle, conformément au CCTP et à la circulaire sus-mentionnée, selon la méthode volumétrique (PMT) ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle de la macrotexture pour 1 lot de contrôle, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
514	**CONTRÔLE DE LA MACROTEXTURE SELON LA MÉTHODE PROFILOMETRIQUE « PMP »** Ce prix rémunère au kilomètre de voie, la réalisation du contrôle de la macrotexture pour un lot de contrôle sur une voie de circulation, conformément à la circulaire n° 2002-39 du 16 mai 2002 relative à l'adhérence des couches de roulement neuves et au contrôle de la macrotexture, selon la méthode profilométrique (PMP). Il comprend : – la réalisation du contrôle de la macrotexture pour un lot de contrôle, conformément à la circulaire sus-mentionnée, selon la méthode profilométrique (PMP) ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle de la macrotexture pour le lot de contrôle, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **LE KM**
515	**CONTRÔLE DE LA DRAINABILITÉ DES ENROBÉS DRAINANTS** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation du contrôle de la drainabilité des enrobés drainants à l'aide d'un drainomètre pour un lot de contrôle, conformément au CCTP du présent marché . Il comprend : – la réalisation du contrôle de la macrotexture pour un lot de contrôle, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle de la drainabilité pour un lot de contrôle, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
516	**CAROTTAGE DE LA CHAUSSÉE** Ces prix rémunèrent à l'unité la réalisation d'un carottage de la chaussée de diamètre intérieur 100, 150, 200, 250 ou 300 mm, quelle que soit la nature des matériaux en place, et pour une profondeur comprise entre 5 et 35 cm, conformément au CCTP du présent marché. Ils comprennent : – l'implantation du carottage, – la réalisation du carottage ; – le rebouchage du trou par de l'enrobé à froid ; – le balayage soigné de la zone de carottage (y compris un mètre de part et d'autre de la zone carottée) ; – l'évacuation et l'élimination de tous les déchets générés par le carottage ; – le repli de tous les matériels. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
516A	**CAROTTAGE DE CHAUSSÉE DE DIAMÈTRE INTÉRIEUR 100 MM** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
516B	**CAROTTAGE DE CHAUSSÉE DE DIAMÈTRE INTÉRIEUR 150 MM** **L'UNITÉ**
516C	**CAROTTAGE DE CHAUSSÉE DE DIAMÈTRE INTÉRIEUR 200 MM** **L'UNITÉ**
516D	**CAROTTAGE DE CHAUSSÉE DE DIAMÈTRE INTÉRIEUR 250 MM** **L'UNITÉ**
516E	**CAROTTAGE DE CHAUSSÉE DE DIAMÈTRE INTÉRIEUR 300 MM** **L'UNITÉ**
517	**CONTRÔLE DU TAUX D'ÉPANDAGE ET RÉGULARITÉ TRANSVERSALE DU LIANT ET DES GRAVILLONS D'UN ENDUIT** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un contrôle du taux d'épandage et régularité transversale du liant et des gravillons d'un enduit, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation du contrôle du taux d'épandage et régularité transversale du liant et des gravillons d'un enduit, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle du taux d'épandage et régularité transversale du liant et des gravillons d'un enduit, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
518	**CONTRÔLE DU TAUX D'ÉPANDAGE ET DE TENEUR EN LIANT RÉSIDUEL D'UN ENROBÉ COULÉ À FROID (ECF)** Ce prix rémunère à l'unité la réalisation d'un contrôle du taux d'épandage et de teneur en liant résiduel d'un ECF, conformément au CCTP du présent marché. Il comprend : – la réalisation du contrôle du taux d'épandage et de teneur en liant résiduel d'un ECF, conformément au CCTP ; – la rédaction d'un compte-rendu relatif au contrôle du taux d'épandage et de teneur en liant résiduel d'un ECF, et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
519	**CONTRÔLE DE L'UNI LONGITUDINAL D'UNE VOIE** Ce prix rémunère au kilomètre de voie, la réalisation d'un contrôle d'uni longitudinal. Il comprend : – la réalisation du contrôle de l'uni longitudinal au moyen d'un appareil qualifié mlpc. Dans l'attente de sa qualification éventuelle, l'UniBox pourra être accepté pour les contrôles sur couches intermédiaires. – la rédaction d'un compte-rendu et sa transmission par tout moyen au maître d'œuvre. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **Le kilomètre**
520	**CONTRÔLE ET SUIVI D'APPLICATION DE PEINTURE IN SITU (HORS PRODUITS COLLÉ)** Ce prix rémunère, à l'unité, les contrôles : • de la qualité du support, ◦ la peinture doit être appliquée sur un support propre et sec. • du matériel de mise en oeuvre du produit de marquage, ◦ le matériel d'application doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. • de la température d'application, ◦ La température doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. • de l'hygrométrie, ◦ L'hygrométrie lors de l'application doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. • du dosage en peinture du produit de marquage ◦ Le dosage en peinture doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. L'évaporation et le séchage rapide des produits nécessitent de disposer du matériel de pesée sur le chantier ou de mettre les échantillons prélevés dans des contenants hermétiques, de masse connue, jusqu'à la pesée. Dans le cas de contenants hermétiques, ceux-ci doivent être pesés en même temps que l'échantillon pour ne pas altérer la masse par perte des matières volatiles. Le dosage s'effectue en utilisant des feuilles de plastique souple (support) sur lesquelles on applique la peinture sans le produit de saupoudrage. • du dosage du produit de saupoudrage de marquage routier, ◦ Le dosage du produit de saupoudrage doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. • du respect du temps de séchage du produit de marquage, ◦ Le temps de séchage doit être conforme aux prescriptions de la fiche technique du produit. Il comprend : - le contrôle de la fiche technique et du droit d'usage de la peinture de signalisation horizontale appliquée. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
521	**MESURES PONCTUELLES DE RÉTRO-RÉFLEXION (RL) ET LUMINANCE (QD)** Ce prix rémunère, à l'unité, les contrôles de rétro-réflexion et de luminance à l'aide d'un rétroréflectomètre conformément à la norme NF EN 1436. **Le déplacement d'un ou plusieurs techniciens pour la réalisation de cette prestation est rémunéré par les prix 501 et le cas échéant, 502.** **L'UNITÉ**
	6. CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX
601	**ANALYSE DOCUMENTAIRE DES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX** Ce prix rémunère, à l'unité, l'analyse documentaire des engagements environnementaux pris par l'entreprise de travaux dans son offre, réalisée en phase préparation. Il comprend : - L'examen du bilan GES fourni par l'entreprise (méthode, périmètre, données sources) conformément à la norme ISO 14064-1 et au guide ADEME 2022 - La vérification des FDES, certificats et attestations relatifs aux matériaux bas carbone ou recyclés - L'analyse du plan de gestion des déchets et des moyens logistiques annoncés - La rédaction d'un rapport d'analyse initial incluant une évaluation de la crédibilité et de la conformité des engagements aux exigences du marché - La transmission du rapport au maître d'ouvrage sous 10 jours après réception du PAQ de l'entreprise **L'UNITÉ**
602	**CONTRÔLE SUR SITE DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES** Ce prix rémunère, à la demi-journée, le contrôle sur site des pratiques environnementales de l'entreprise de travaux. Il comprend : - Le déplacement d'un technicien qualifié sur le chantier avec le matériel nécessaire - La vérification des pratiques de tri et de gestion des déchets (présence de bennes distinctes, étiquetage, BSD) - L'audit des moyens logistiques (circuits, taux de remplissage des camions, carburants) - Le contrôle visuel de la mise en œuvre des matériaux recyclés (conformité avec les déclarations) - La rédaction d'une fiche de suivi environnemental (modèle annexe 5 du CCTP) - La transmission de la fiche au maître d'œuvre sous 48h Ce prix ne comprend pas les prélèvements et analyses en laboratoire (prix 603 et série 200-500) **LA DEMI-JOURNÉE**
603	**OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES POUR UNE OPERATION DE NIVEAU 1** **LA DEMI-JOURNÉE**
604	**OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES POUR UNE OPERATION DE NIVEAU 2** **LA DEMI-JOURNÉE**

Numéro de Prix	Descriptif des prestations Unité
605	**OPÉRATIONS DE CONTRÔLE DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES POUR UNE OPERATION DE NIVEAU 3** **LA DEMI-JOURNÉE**